

ACCORD AÉRIEN AVEC LE DANEMARK

Le ministère des Affaires extérieures annonce, par un communiqué en date du 13 décembre 1949, qu'un accord bilatéral relatif à un service aérien entre le Canada et le Danemark a été signé à Ottawa. M. Lionel Chevrier, ministre des Transports, a signé au nom du Canada et M. G.B. Holler, ministre du Danemark au Canada, a signé au nom de son Gouvernement.

Cet accord, analogue à celui que le Canada et la Suède ont conclu en 1947, prévoit le transport direct du trafic entre le Canada et le Danemark. L'aéroport de Gander (Terre-Neuve) a été désigné comme l'aéroport où le Danemark pourra exercer ses droits de trafic.

Une ligne aérienne du Gouvernement danois forme, avec une ligne suédoise et une ligne norvégienne, le Réseau des lignes aériennes scandinaves. Cette société mixte exploitait déjà un service au Canada en vertu d'un accord antérieur conclu avec la Suède.



Photo: Marine des États-Unis

L'ITALIE COURONNE UN FILM CANADIEN

M. Mario Lucioli (à gauche), de l'ambassade d'Italie à Washington, présente à M. Paul Malone, de l'ambassade du Canada à Washington, une médaille d'argent décernée comme premier prix par la Neuvième Exposition des Arts cinématographiques, qui a eu lieu à Venise, à la société Crawley Films d'Ottawa, pour son film « The Loon's Necklace ».